

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

PRISES ENTRE LEURS DROITS ET LA RÉALITÉ : LE LABYRINTHE AUQUEL LES FEMMES SONT CONFRONTÉES

**Accès à l'avortement sécurisé
et légal pour les femmes et les
filles victimes-survivantes de
violences sexuelles**

Étude comparative en Afrique de l'Ouest
et du Centre 2025

Rutgers



Cofinancé par
l'Union européenne

Résumé exécutif

Malgré l'existence de cadres juridiques qui autorisent l'accès à l'avortement sécurisé, les victimes-survivantes de violences sexuelles en Afrique de l'Ouest et du Centre continuent de se heurter à des obstacles majeurs. Cette étude révèle un énorme fossé entre les droits sur le papier et les réalités vécues dans cinq pays. Elle révèle comment le chevauchement des systèmes de droit, de soins de santé et de normes sociales néfastes crée un labyrinthe d'obstacles qui empêchent les femmes et les filles d'accéder à la justice, aux soins et au soutien.

Première étude systématique et comparative de ce genre dans la région

Ce rapport a été cofinancé par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Rutgers et ne reflète pas nécessairement les points de vues de l'Union européenne.

Une crise évitable

Chaque année, environ 25 millions d'avortements non sécurisés sont réalisés dans le monde, selon l'OMS. Les conséquences de ces pratiques sont tragiques : plus de 20 000 femmes et filles en meurent, tandis que beaucoup d'autres en subissent des séquelles physiques ou médicales irréversibles. Les répercussions s'étendent plus loin, puisque les communautés et les systèmes de santé doivent, eux aussi, assumer des coûts sociaux et financiers important. Pourtant, ces drames sont loin d'être inévitables. Ils résultent d'inégalités de genre, de stigmatisation et de cadres juridiques restrictifs qui 'entravent l'accès à des soins sécurisés et rapides. L'avortement non sécurisé, bien que parfaitement évitable, reste une cause majeure de mortalité maternelle dans les pays où la législation sur l'avortement est restrictive. À l'inverse, dans ceux où l'avortement est légal et accessible, la majorité des interventions sont sécurisées.

Les risques sont particulièrement aigus en Afrique de l'Ouest et du Centre. En 2019, on estime que 2,3 millions d'avortements non sécurisés ont été pratiqués en Afrique de l'Ouest et 1,1 million en Afrique du Centre. Cela en fait parmi les régions les plus dangereuses au monde pour les femmes et les filles confrontées à une grossesse non désirée.

Derrière ces chiffres se cachent une multitude d'histoires individuelles : des femmes et des filles tombées enceintes après des violences sexuelles, telles que viols ou inceste, et qui se voient privées de solutions sécurisées. Ces victimes-survivantes sont aux prises avec des lois mal appliquées, des politiques lacunaires et des services souvent inaccessibles. À cela s'ajoute un sérieux déficit

d'information, nombre d'entre elles ignorant leurs droits légaux à un avortement sécurisé. À chaque étape, elles subissent stigmatisation, discrimination et blâme pour des situations pourtant indépendantes de leur volonté.

Démêler le labyrinthe auquel les femmes sont confrontées

Cette étude comparative systématique, première du genre pour la région, analyse l'impact de l'interaction entre les cadres juridiques, les systèmes administratifs et les normes sociales sur l'accès des victimes-survivantes à un avortement sécurisé. Elle fait ressortir à la fois des obstacles persistants et les signaux encourageants qui pourraient orienter les réformes, tout en mettant en avant les réalités vécues trop souvent ignorées des victimes-survivantes.

L'étude a été menée par Rutgers et CERRHUD dans cinq pays* : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Cameroun. Même que ces pays partagent un contexte institutionnel similaire, ils divergent dans leurs trajectoires juridiques et politiques.

Les travaux de recherche ont bénéficié de l'apport unique de cinq jeunes chercheurs nationaux, dont l'expertise contextuelle a permis d'intégrer pleinement la perspective des jeunes au coeur des données recueillies.



Bénin
Burkina Faso
Côte d'Ivoire
Togo
Cameroun

* Sélectionnés dans le cadre du partenariat Ado Avance Ensemble, coordonné par Rutgers en collaboration avec des partenaires en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Constats : le décalage entre les lois et les réalités

L'étude analyse les obstacles à l'accès à l'avortement légal à tous les niveaux de gouvernance et de mise en oeuvre. Elle explique l'accumulation de ces obstacles selon un schéma descendant : ratification d'un cadre international des droits humains sans suivi effectif, paralysie administrative, des inégalités dans l'adoption institutionnelle, pour finalement aboutir à un parcours du combattant pour les victimes-survivantes marqué par le déni et l'exposition au danger.

Il existe un fossé énorme entre les droits sur le papier et les réalités vécues.

Les cadres juridiques

Certes, les gouvernements ont officiellement adhéré au Protocole de Maputo. Néanmoins, ces engagements restent souvent symboliques. L'intégration complète de l'article 14(2)(c)* du Protocole de Maputo autorisant l'avortement sécurisé aux victimes-survivantes de violences sexuelles dans le droit interne demeure rare. Le Bénin constituant une exception notable à cet égard, étant le seul pays à avoir pleinement intégré cet article.

Dans les cinq pays étudiés, les lois criminalisant la « promotion » de l'avortement instaurent un climat de crainte parmi les acteurs publics et la société civile, ce qui limite la diffusion d'informations et entrave les efforts de sensibilisation.

Lacunes dans les politiques et les systèmes

Dans les pays où des directives nationales encadrent un avortement sécurisé et légal, celles-ci sont souvent insuffisamment claires ou entrent en contradiction avec d'autres cadres. Preuve en est le décalage fréquent constaté entre les politiques relatives à la violence sexuelle et sexiste et celles consacrées à la santé sexuelle et reproductive. Dans les pays privés de directives opérationnelles, comme le Togo, cette absence conduit à une paralysie des systèmes sanitaire et juridique.

L'adoption des politiques par les organisations de mise en oeuvre

On observe une incohérence dans l'interprétation des lois et des politiques entre hôpitaux, dispensaires et tribunaux. Souvent, le personnel n'est pas informé des évolutions législatives récentes ou ne dispose pas de directives claires pour leur application. Par conséquent, l'expérience des victimes-survivantes varie considérablement d'un établissement à l'autre : certains leur assurent des soins empreints de compassion, tandis que d'autres refusent purement et simplement de leur fournir les services. Cependant, des innovations telles que les plateformes numériques mettant les femmes en relation avec des prestataires sûrs et les associations professionnelles créant des filières d'orientation montrent ce qu'il est possible de faire lorsque les institutions renforcent activement la mise en oeuvre.

La mise en oeuvre dans la pratique et les réalités vécues par les victimes-survivantes

Les victimes-survivantes et leurs familles manquent souvent d'informations sur les lois censées les protéger. La stigmatisation et la culpabilisation dont elles font l'objet au sein des familles, des communautés et des institutions constituent autant d'obstacles à l'accès effectif aux soins. Lorsqu'elles osent exprimer leur besoin et réclamer une prise en charge, elles se heurtent à d'importantes barrières administratives, juridiques et financières, tandis que les procédures d'autorisation d'avortement sont généralement trop longues. Face à ces freins, beaucoup se voient contraintes de recourir à un avortement non sécurisé et clandestin ou de poursuivre une grossesse non désirée : leurs droits légaux se trouvent ainsi réduits à un privilège réservé aux mieux informées et aux plus favorisées.

*Autorisation de l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la poursuite de la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus.

Discussion : Des mécanismes d'exclusion qui se renforcent mutuellement

L'étude révèle que, pour les victimes-survivantes de violences sexuelles, l'accès à un avortement sécurisé ne dépend pas seulement du cadre juridique, mais également d'un enchevêtrement complexe d'obstacles qui, lorsqu'ils se cumulent, forment un véritable labyrinthe d'exclusion. Ces barrières peuvent être regroupées en quatre mécanismes interdépendants.

1. Retard dans la redevabilité

Tous les États de l'étude ont ratifié le Protocole de Maputo, qui reconnaît le droit à l'avortement en cas de viol, d'inceste ou lorsque la santé ou la vie de la femme sont en danger. Cependant, à l'exception du Bénin, ces dispositions n'ont pas encore été pleinement intégrées dans le droit national et restent donc largement inappliquées. Cette ratification sans mise en oeuvre effective prive les victimes-survivantes d'un droit qui demeure théorique, tandis que les mécanismes de redevabilité demeurent insuffisants.

2. Complexité procédurale

Les victimes-survivantes doivent souvent faire face à des formalités administratives complexes et contradictoires : obtention de rapports de police, obtention de certificats médicaux, demandes d'autorisation judiciaire. Ces démarches engendrent des délais supplémentaires, sources de nouveau traumatisme, et sont particulièrement incompatibles avec l'urgence que requiert la prise en charge d'une grossesse non désirée. Quelques initiatives de la société civile visant à relever ces défis montrent des pistes possibles pour sortir de cette complexité.

3. Manque d'information

Même lorsque le cadre juridique existe, les victimes-survivantes ignorent souvent leurs droits et ne sont pas suffisamment orientées vers les soins adaptés. Les prestataires de santé eux-mêmes se trouvent fréquemment dans l'incertitude quant à la législation en vigueur : les directives sont méconnues ou inexistantes et la communication avec le public sur l'avortement sécurisé reste minimal. De nombreuses victimes-survivantes, faute de connaissance des voies sécurisées et légales, font donc recourir à des solutions non sécurisées.

4. Contrôle patriarcal et stigmatisation

Des normes de genre néfastes alimentent le blâme et le silence. Les victimes-survivantes font face à la stigmatisation et à l'intimidation non seulement au sein de leurs familles et communautés, mais aussi de la part des professionnels de santé, ce qui les dissuade de signaler les faits et de chercher à obtenir des soins.

À eux tous, ces mécanismes en viennent à former un véritable labyrinthe systémique qui, au lieu de leur en faciliter l'exercice, prive les victimes-survivantes de l'accès aux droits qui leur sont pourtant garantis.

25 millions
d'avortements
non sécurisés
chaque année
dans le monde
(OMS)

Retard dans la redevabilité

Contrôle
patriarcal et
stigmatisation

Manque
d'information

Complexité
procédurale

Conclusion

Cette étude met en lumière un paradoxe saisissant : dans les cinq pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre étudiés, des lois garantissent aux victimes-survivantes de viol et d'inceste le droit à un avortement sécurisé, pourtant ces droits demeurent en grande partie inapplicables. Les victimes-survivantes sont perdues dans un labyrinthe de complexité, de retards, de silence et de stigmatisation.

Les conséquences sont dramatiques : mortalité maternelle, blessures évitables et de nombreux avenir brisés. Pourtant, cette situation n'est pas une fatalité. Un changement systémique est non seulement urgent, mais réalisable.

Les évolutions positives en matière de politiques, de sensibilisation et de prestation de services montrent que des progrès sont possibles. Bien que ces efforts restent inégaux, ils indiquent qu'une action coordonnée et un engagement soutenu peuvent faire une réelle différence.

Il s'agit là d'autant de tremplins vers un avenir meilleur, mais qui ne suffisent pas à éliminer ce labyrinthe d'obstacles. Il est impératif que, collectivement, les pouvoirs publics, la société civile, les prestataires de soins et les communautés intensifient leurs efforts.

1.1
million
d'avortements
non sécurisés
chaque année
en Afrique du
Centre

2.3
millions
d'avortements
non sécurisés
chaque année
en Afrique de
l'Ouest

Ces estimations sont basées sur les données du rapport intitulé « From Unsafe to Safe Abortion in Sub-Saharan Africa – Slow but Steady Progress » publié par [l'Institut Guttmacher](#).

Recommandations

Pour mettre fin à ce labyrinthe, des mesures audacieuses et coordonnées s'imposent. Ce rapport rassemble un ensemble exhaustif de recommandations, dont voici un résumé des priorités les plus urgentes pour les pouvoirs publics, les systèmes de santé, la société civile et les communautés. Ces actions sont essentielles pour lever les obstacles, garantir le respect des droits et assurer que les victimes-survivantes de violences sexuelles puissent accéder effectivement à un avortement sécurisé et légal, au-delà des seuls engagements écrits.



Aligner les politiques d'avortement et de lutte contre les violences basées sur le genre

Harmoniser les politiques en matière d'avortement et de violence sexuelle et sexiste et garantir un soutien médical, social et juridique coordonné aux victimes-survivantes.



Rendre l'information accessible au plus grand nombre

Les informations sur l'avortement sécurisé et légal devraient être facilement accessibles, ce qui implique notamment la suppression par les gouvernements des obstacles juridiques à la sensibilisation.



Lutter contre la stigmatisation et la discrimination

Les gouvernements, la société civile et les communautés devraient intensifier leurs efforts pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, la prévenir et traduire les auteurs en justice. Cela implique notamment de s'attaquer aux préjugés, la stigmatisation et la discrimination ancrés dans des normes de genre inéquitables.



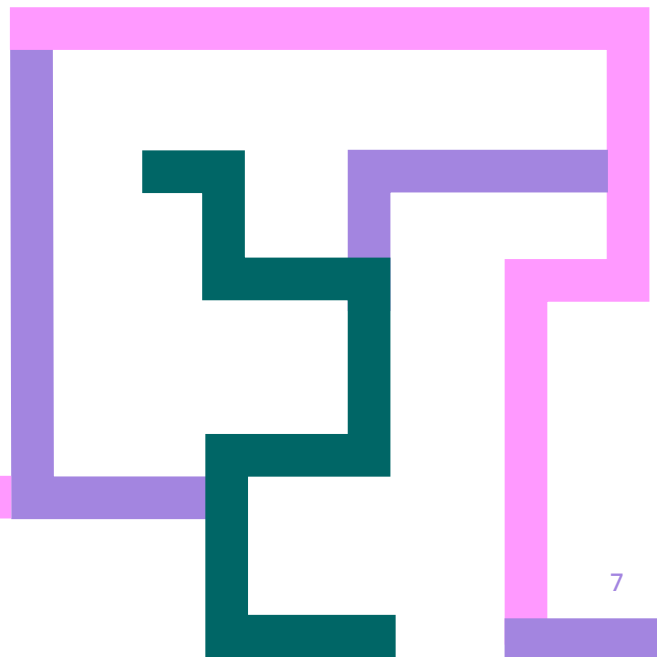
Reproduire les réformes réussies

Le Bénin, l'Éthiopie et la République démocratique du Congo ont réformé leurs lois sur l'avortement en supprimant les conditions préalables judiciaires, en reconnaissant la détresse morale ou en acceptant le témoignage d'une femme comme preuve suffisante d'un viol. D'autres gouvernements pourraient suivre ces exemples afin de créer un cadre plus accessible, plus humain et plus réactif pour les victimes-survivantes de violences sexuelles.



Éliminer les obstacles procéduraux

Séparer les procédures médicales des procédures judiciaires permet de supprimer les obstacles procéduraux tout en protégeant les victimes survivantes contre tout nouveau préjudice.



Le labyrinthe s'arrête ici

Comme le révèle l'étude *Prises entre leurs droits et la réalité : Le labyrinthe auquel les femmes sont confrontées*, bien qu'il existe des lois garantissant un avortement sécurisé aux victimes-survivantes de violences sexuelles, celles-ci se heurtent à des obstacles systémiques qui les piègent dans un labyrinthe de retards, de stigmatisation et d'exclusion. Derrière chaque statistique sur l'avortement non sécurisé, il y a une femme : une femme dont les choix sont réduits, dont la santé et la vie sont menacées, dont la dignité est compromise.

Pourtant, ce n'est pas une fatalité, loin s'en faut. Ensemble, nous pouvons transformer les preuves en actions et tracer pour chaque femme une voie sûre vers un choix véritable, de quelque côté qu'elle se tourne. Aucune femme ne devrait risquer sa vie pour se frayer un chemin dans ce labyrinthe.

Chaque victime-survivante mérite d'être reconnue, entendue, crue et soutenue. Le choix, c'est la dignité. Et il est en notre pouvoir de le rendre possible pour toutes les femmes et les filles, partout dans le monde.

Chaque victime-survivante mérite d'être vue, entendue, crue et soutenue

Les victimes-survivantes sont perdues dans un labyrinthe de complexité, de retards, de silence et de stigmatisation

Aucune femme ne devrait risquer sa vie pour se frayer un chemin dans ce labyrinthe